



Le dialogue social modernisé vu par Pepy !!!

Laisse donc tomber
les photographes.
Traine pas Guillaume !
t'as pas fini l'boulot !



Union
syndicale
Solidaires

Sud
Rail



Déclaration liminaire CSE TER AURA du jeudi 21 Février 2019.

Or le président, tout d'abord, la délégation SUD-Rail tient à vous faire part de son étonnement quant à la réception d'un courrier que vous avez émis à l'attention des membres du CSE en date du 12 février 2019.

Si vous pensez réellement que le résumé de l'instance que vous avez fait préparer pendant 10 jours par vos services du pôle RH et appuyé par votre cellule juridique sera suffisant pour vous dédouaner d'une entrave au fonctionnement du CSE, eh bien, sachez qu'au contraire, vous confirmez cette dernière.

Notre instance CSE se substitue aux précédentes IRP et nos prérogatives sont exactement les mêmes que celles des anciens CE, DP et CHSCT, et force est de constater que plus de deux mois après les élections professionnelles, vous n'avez toujours pas saisi vos obligations légales en tant que président du CSE TER AURA.



Nous vous rappelons que l'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher. Cette obligation est une obligation de résultat (Cour de cassation, chambre sociale, 22 février 2002, pourvoi n° 99-18389), c'est-à-dire qu'en cas d'accident ou de maladie liée aux conditions de travail, la responsabilité de l'employeur pourra être engagée. Tous les risques auxquels les salariés peuvent être exposés au travail, y compris les risques psychosociaux (stress, harcèlement moral ou sexuel, violences au travail) doivent être pris en compte. Les salariés doivent bénéficier de la part de l'employeur d'actions de prévention des risques professionnels (risques de chutes, psychosociaux, agressions et violences externe, etc.) et de la pénibilité au travail (travail de nuit, bruit, températures extrêmes, etc.), d'actions d'information et de formation.



Notre délégation SUD-Rail note clairement votre volonté de maintenir l'absence de moyens suffisants déployés au sein de ce CSE pour garantir vos obligations d'employeur en matière de santé et de sécurité au travail, pourtant d'ordre public ou bien défini par la législation en vigueur.

Les éléments dont nous disposons et les suites que vous donnez au droit d'alerte du CSE sur l'exposition de salariés du périmètre à l'amiante nous prouvent encore votre sentiment d'impunité, puisque vous avez préféré déléguer votre pouvoir de président du CSE TER AURA. L'inspection du travail a rappelé par courrier à destination de votre pole vos principaux manquements récurrents sur ce sujet en particulier.



Vous voulez imposer la mise en place de Représentants de Proximité (RPX) au titre de l'article L.2313-7 du Code du travail. Nous tenons à vous alerter, que cet article, qui renvoi à l'article L.2313-2, prévoit que seul un accord d'entreprise de mise en place des CSE peut créer des représentants de proximité. Ce sont des représentants conventionnels, donc ils ne peuvent pas être mis en place par accord entre l'employeur et le CSE...

En l'absence d'accord national, vous ne pouvez pas mettre en place de manière arbitraire ces représentants, et encore moins sous cette appellation. Le nombre de 29 représentants pour 5600 salariés que voulez faire désigner par les organisations syndicales représentatives du CSE nous prouve une nouvelle fois que vous n'avez toujours pas saisi vos obligations légales en tant que président du CSE TER AURA.

Pour discuter avec nous, délégation du personnel élue du CSE, des modalités d'amélioration de fonctionnement de cette instance et d'instauration d'un dialogue social de qualité comme vous dites, il faut partager le même objectif : Celui d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

Or, à travers votre dernière version de projet de règlement intérieur, nous comprenons bien que votre principale préoccupation et mission se porte sur des réorganisations en vue d'une future découpe au privé tout en maintenant muselée la parole du personnel de notre périmètre.

La délégation SUD-Rail.



5 droits d'alerte sur le périmètre !!!

Alors que le CSE TER AURA n'existe que depuis le premier janvier 2019, nous avons déjà posé cinq droits d'alerte sur le périmètre.

N'ayant aucun règlement intérieur, aucune mise en place réelle de la **Commission Santé et Sécurité au Travail** n'est faite, de ce fait le seul moyen de pouvoir répondre à des dangers graves et imminents est de déposer des droits d'alerte.

Droit d'alerte N° 1 : agression et menace de mort sur deux agents de la gare de Moulin

Depuis 2007 la direction sait que cette gare n'est pas sécurisée. Les agents se trouvent souvent seuls pour fermer la gare. Pourtant malgré des demandes des anciens représentants, la SNCF n'a rien fait !

Le droit d'alerte a permis de mettre en place un plan de travail afin de sécuriser cette gare. De rappeler à la Direction ses obligations de sécurité ainsi que d'accompagnement aux agents agressés et à tous les agents de Moulin.

Droit d'alerte N° 2 : perte du SAR/SAL sur région 2N (en région parisienne)

Suite à un accident de personne, l'ADC n'a pu lancer son SAR/SAL, car le choc avait déclenché 2 CC...

Nous roulons avec ce matériel sur notre région et ne voulons pas que cela puisse se reproduire. La direction du matériel a fait un retour d'expérience et propose des modifications à l'EM afin que cela ne puisse plus arriver. La Direction a fait une info aux ADC avec rappel de la procédure de mise en service du secours SAR/SAL, ce qui est très insuffisant pour satisfaire la sécurité du personnel et des circulations.

Droit d'alerte N° 3 : mobilité des sièges de 24 500

Nous déplorons depuis longtemps l'état des sièges de conduite dans nos EM, mais nous avons constaté que certains sièges de 24 500 étaient fixes en rotation. Ce qui coince l'ADC en cas de choc frontal, car vu l'ergonomie de la cabine de conduite il ne pourra ni se jeter à terre ni s'extraire par la porte d'accès cabine/voyageurs.

La Direction nous a affirmé le 5 février 2019 que l'ensemble du parc des 24500 de notre périmètre avait été contrôlé et que tous les fauteuils concernés avaient été changés. Nous demandons donc à tous les ADC d'être vigilant et de nous faire remonter toutes anomalies rencontrées. En attendant, le droit d'alerte perdure et les ADC peuvent faire valoir leur droit de retrait en cas de siège bloqué en rotation.



Droit d'alerte N° 4 : découverte de pièces en amiantes dans les ateliers d'Ambérieu

Les agents matériels du site d'Ambérieu ont découvert une pièce en amiante dans la benne à ferraille ainsi que deux autres montées sur des bogies.

Ces agents travaillent sans protection, sans formation amiante et surtout jusqu'à présent en pleine confiance... La direction prétend qu'aucune pièce en amiante, depuis 1997, ne peut circuler sur nos matériels, et donc se retrouver dans nos ateliers ! Ce qui est plutôt incongru comme affirmation, car nous en retrouvons partout ! La situation est grave et préoccupante !

Lors de la réunion du CSE extraordinaire découlant du droit d'alerte, et après nous avoir menti sans honte, la direction propose d'effectuer un exercice intitulé, levée de doute amiante, sur un wagon certifié sain, ou des membres du CSE pourront vérifier le process. Et devinez quoi ? On a trouvé une pièce en amiante sur ce wagon !

La direction est incapable aujourd'hui de nous dire combien de pièces en amiantes circulent encore. Quels types de wagon ? Quelles lignes parcourues ? Et surtout dans quels ateliers sont-ils réparés ? Impossible de savoir ! Douze ans de libéralisation ont détruit la possibilité de traçabilité. Les fibres se sont-elles dispersées ? Les agents ont-ils été mis en danger ? Combien ? Autant de questions auxquelles la direction ne peut répondre !



C'est pour cela que nous avons demandé un nouveau CSE extraordinaire et voter une expertise.

Droit d'alerte N° 5 : agression d'un agent de la gare de Pierrelatte

Agression violente avec coup et arme blanche. La direction a accepté des mesures immédiates préconisées par le CSE, mais le droit d'alerte est toujours en vigueur.

Voilà autant de cas graves que la direction prend au-dessus du chapeau en enlevant les CHSCT proches du terrain !

Pour SUD-RAIL la priorité est la santé des agents et nous mettrons tout en œuvre pour la préserver.



CSE TER AURA, le président n'assume pas ses prérogatives !!!

Après un 1er CSE chaotique, on aurait pu s'attendre à ce que la direction prenne enfin en compte les inquiétudes et interrogations légitimes des cheminots. Il n'en est rien.



Sur les 400 questions posées, seules 70 ont été abordées en CSE. Pour ce qui est des 330 restantes, pas d'inquiétude ! Dans sa grande bienveillance, Mr Vaillant, président du CSE, nous a indiqué avoir un trou dans son agenda mi-mars pour continuer l'exercice.

Et d'ici là, histoire de nous occuper un peu, la direction a organisé les réponses dans un ordre plus qu'aléatoire, qu'elle n'est même pas en capacité de justifier. Une sorte d'Escape Game offert aux élus, par la direction, que demander de plus !

Des réponses satisfaisantesOn en est très loin.

Voici un petit florilège des réponses les plus récurrentes.

« Pas de suivi au niveau du CSE », « Ces données n'ont pas à vocation d'être remis en éléments statistiques », « Il s'agit de demande de documents dont l'établissement n'est pas obligatoire. Il n'est pas prévu de produire ce document pour le CSE TER AURA », « Aucun état disponible permet de répondre FACILEMENT à cette question sur le périmètre TER AURA », « Il n'est pas prévu de transmettre de telles données au CSE TER AURA » sans oublier la réponse favorite à quasi toutes les demandes d'embauches ou d'équipements supplémentaires : « REFUSÉE »

Les agents seront ravis d'apprendre que la direction ne peut répondre à certaines questions parce que la réponse n'est pas FACILE à trouver.

Le CSE est l'instance UNIQUE des représentants du personnel, il est inadmissible pour votre délégation SUD-rail de se voir répondre de telles inepties, à la limite de l'insulte !

SUD-Rail entend bien faire valoir le droit de réponses aux interrogations des agents et prévoit de déposer si nécessaire des DCI auprès de tous les établissements.



SNCF & l'amiante, 22 ans de mensonges !!!

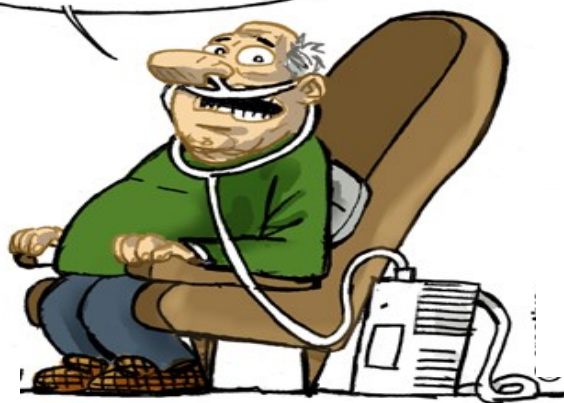
Suite à notre droit d'alerte « amiante » sur les wagons à bogies, plusieurs avancées....

Tout d'abord, aucun agent, ni a Sibelin ni à Ambérieu-en-Bugey, n'effectue d'opération sur ce type de wagon. La Direction commence évidemment à leur faire du chantage à la charge, on comprend bien que la productivité et les bénéfices sont bien plus importants que la santé des personnes! Mais pas pour nous!

Donc nous avons fait voter une expertise externe via la majorité absolu des élus CSE qui nous donnera de vraies préconisations en terme de traitement des dits wagons mais surtout en terme d'analyse et

PROLO, VA FALLOIR PAYER POUR TES ACCIDENTS DU TRAVAIL !

FAUT AUSSI QUE JE PAÏE UNE TAXE SUR L'AMIANTE?



Découvrez notre web app



Flasher moi

Les actualités dans votre poche



Tous les tracts à portée de main



Moderne intuitive, ergonomique !



Un outil évolutif, qui ne restera pas figé dans le temps !!!



SUD RAIL

maintenant

Autorisez les notifications et recevez l'actu en temps réel.

d'accompagnement des travailleurs potentiellement exposés (agent SCNF ou pas).

La direction du matériel effectue une pression actuellement afin que les OS signe un protocole de « levée de doute » amiante pour les wagons à bogies alors même que l'expertise vient d'être votée et qu'aucun des élus CSE n'est expert en matière d'amiante et de désamiantage. Nous attendons donc l'analyse d'un expert amiante dans le domaine.

SUD-Rail vous tiendra informé au fur et à mesure des avancées sur ce dossier.

Union
syndicale
Solidaires



ETSV AUVERGNE !!!

Déjà la fin annoncée d'un modèle vendu aux cheminots auvergnats comme garant d'emploi au pays.

Moins de 3 années auront suffi à nos dirigeants locaux pour mettre en morceaux plus de 80 années d'exploitation de transport ferroviaire en Auvergne, et pas moins de 800 postes se seront envolés dans le même temps.

L'Auvergne ne fait pas exception dans le futur de SNCF, où bientôt, les usagers pourront tout faire en gare, sauf acheter un billet de train et prendre le train qui va avec... Nos dirigeants nous disent depuis 3 ans maintenant que tout est pensé pour l'avenir du train en Auvergne, sauf qu'ils ont menti !

Pire, leur meilleur passe-temps depuis de nombreux mois est d'envoyer des « bombes » dans les couloirs de Magellan (siège de l'ETSV) et d'ailleurs, afin de voir ce que cela donne, de tâter le terrain comme ils disent:



Résultat, presque tous les cheminots sont en souffrance, voire affolés, car à tout moment, leur poste peut être purement et simplement supprimé. **Il faut être un bon soldat si l'on ne veut pas se faire éjecter manu militari !**

Le dernier bassin d'emploi en date à être modifié est celui de la gare de Montluçon, où non seulement 2 postes sont supprimés au 01 avril 2019, mais aussi où la sûreté de l'agent qui fermera seul la gare ne sera plus garantie. Malgré l'opposition des élus du CSE TER AURA, rien n'y fera. La direction maintient le Cap... puisque rien ne s'y oppose.

Pour SUD-Rail, seule la mobilisation des cheminots pourra faire stopper les plans néfastes de la direction. Nous serons toujours à côté des travailleurs, afin d'organiser la révolte et ensemble mener la lutte.



Le dialogue social modernisé vu par la SNCF !!!

Avec la mise en place des CSE voulus par Macron et mis en place avec beaucoup de zèle par la SNCF, la direction a décidé de ne plus répondre aux questions des cheminots et de ne rien faire pour que cela s'améliore !

Sur la région Auvergne Rhône Alpes, les cheminots sont représentés en tout et pour tout par 30 délégués du personnel au **Comité Social et Economique**.

Le premier janvier 2019 a sonné le glas des CHSCT, des délégués du personnel, et des élus CE... Le néant du dialogue social.

SUD-Rail avait donc posé un grand nombre de questions concernant,

- ⇒ Les réclamations individuelles et collectives qui étaient auparavant traitées en DP.
- ⇒ Des questions sur les conditions de travail, de santé et de sécurité auparavant traitées en CHSCT.
- ⇒ Des questions économiques qui étaient auparavant traitées en CE.

SUD-Rail, comme à son habitude, a fait remonter toutes vos questions. Ce qui représente pour l'ensemble de notre périmètre un volume de questions conséquent. La direction, s'octroyant des droits extra légaux, n'a pas souhaité répondre à l'ensemble des questions !

Le président, avec le plus grand des cynismes, s'est contenté de dire :

« Il s'agit de demandes de statistiques, qui ne sont pas obligatoires. Il n'est pas prévu, en l'état, de produire ces documents au CSE TER AURA »

« La question sureté pourra être évoquée en CSSCT »

« Ces questions ne sont pas des réclamations, mais des revendications »

Devant l'attitude de la direction, l'ensemble des élus du CSE a fait acter leur désaccord. Il est aberrant que le président de séance n'assume pas le choix de la SNCF. C'est elle, qui a voulu faire des CSE de région, plutôt que d'établissement, et qui refuse de donner les informations que nous avions auparavant en CHSCT, DP, CE...

En réponse, notre direction a proposé une commission SSCT avec seulement 3 membres pour l'ensemble de la région AURA et tous métiers confondus. Quel mépris !!!

Nous n'avons jamais eu de dialogue social qui prendrait soin des travailleurs à la SNCF, elle se contentait de donner le change histoire de ne pas contrarier les agents, mais là, elle ne se cache plus ! Tel un matador, elle a mis à mort le dialogue social !

Pour SUD-Rail c'est inadmissible ! Nous nous réservons le droit de trainer les patrons devant la justice pour non-respect de ses obligations !





EAS : ST Etienne – Bas Monistrol

Lors du premier CSE TER AURA des 31/01 et 01/02 2019, Mr Cabourdin (DET de l'ESV Rhodanien), une vieille connaissance des Stéphanois, nous a présenté son projet d'extension du modèle EAS sur les trains entre St-Etienne et Bas Monistrol. L'unique motivation de notre direction est bien évidemment comptable, ils nous parlent de contexte économique, de fortes contraintes financières, d'enjeux face à la concurrence du covoiturage, du bus et de l'intra-modale à venir...



Mr Cabourdin, qui détient à notre connaissance le triste record des dé-shuntages nationaux (plus de 40s) alors qu'il était DET de l'ETSVL, nous explique tranquillement aujourd'hui que rien ne s'oppose à exploiter cette ligne en EAS. Lui qui nous expliquait il y a 3 ans, lors du dé-shuntage, que celui-ci ne venait pas de l'engin X73500 mais de la ligne avec son profil particulier et les feuilles qui tombent des arbres nous a encore fait part de sa méconnaissance et de son incompetence.

Lorsque nous lui avons parlé des particularités de cette ligne, de la nécessité pour les ADC de se concentrer sur la

conduite sans être dérangés par les usagers sur cette ligne particulièrement accidentée, avec filets de protection, détection de chutes d'arbres ou de rochers par torches, d'une voie banalisée avec croisement dans les gares, des particularités d'exploitation de cette ligne avec les dispositions spéciales de l'avertissement et du disque fermé avant les gares, nous avons senti la détresse dans son regard et avons eu l'impression de parler chinois. Et le comble, c'est que pour notre direction la ligne est équipée de la radio sol/train !

Mesdames et messieurs les dirigeants, si vous voulez faire des économies, demandez aux cheminots qui font rouler les trains 7/7 et 24/24 comment faire, ils vous expliqueront !

Solidaires
Union syndicale



PROJET DE LA DIRECTION :

L'exploitation des trains EAS entre St Étienne et Bas Monistrol est prévue à la fin de l'adaptation d'été, le 26 Août 2019.

Ce projet concerne dans un premier temps 2 allers/retours de matinée et 2 de soirée.

Sens St Etienne / Bas Monistrol:

W	Sainté		Bas Monistrol	
889990	Sainté	07.01	Bas Monistrol	07.52
889994	Sainté	16.20	Bas Monistrol	17.03
889996	Sainté	18.06	Bas Monistrol	18.53

Sens Bas Monistrol / ST Etienne:

889991	Bas Monistrol	05.54	Sainté	06.40
889993	Bas Monistrol	07.57	Sainté	08.41
889997	Bas Monistrol	17.31	Sainté	18.18
889999	Bas Monistrol	19.07	Sainté	20.06

Pour notre direction, l'impact chez les ADC est nul puisque nous sommes déjà formés EAS, nous connaissons déjà le matériel, qu'il n'y a pas de variation de charge avec cette évolution, que c'est nous qui ouvrons et fermons déjà les portes...

Rien sur la gestion des usagers parce qu'ils n'ont pas ou peu de retour de ce point sur les BS. Pour eux pas de problème non plus avec les bandes de jeunes qui montent et descendent à Aurec plage l'été, seulement quelques incivilités comme les pieds sur les banquettes...

Pour passer leur projet ils n'hésitent pas user de mauvaise foi !

L'impact sur l'emploi chez les ASCT Stéphanois est encore une fois moins de charge donc encore moins d'effectif, ce qui se traduit par - 3 ASCT !

L'impact sur les grilles serait: 2 JS de supprimées du lundi au vendredi soit une perte de charge de 10/7°. Les JS I130 et I137 seraient remplacées dans la grille par des dispos et les JS I130 et I 137 passeraient en journées simples.

Certes il est bien prévu 2 agents de plus à l'équipe périurbaine de St Etienne, mais cela donne l'occasion de détruire le métier des ASCT. De développer le PU pour au final se diriger vers les accueils/contrôles d'embarquement et débarquement puis la sédentarisation des agents et un métier unique regroupant les agents des trains et des gares.

Pour les usagers, que la direction avec la complicité de la région politique, abandonnent dans les trains sans plus aucun service, ce sera définitivement l'entrée dans l'air du tout répressif. Ils seront informés par SMS.

La direction applique sa politique de casse de l'emploi et détruit les métiers de celles et ceux qui restent. Elle abandonne les usagers et le service public. Demain elle nous vendra à l'appétit des gros groupes, capitalistes, qui voudront se faire de l'argent (subventionné par l'état) sur notre dos.

Pour SUD-Rail, il n'est pas pensable d'accepter cette fatalité. Seul la lutte pourra faire reculer la direction.



Communiqué de Presse. Les agressions se multiplient à bord des TER Aura !!!

Lyon, le 25 février 2019

Suite à la mise en place de l'EAS (train avec le seul conducteur à bord) sur les trains de la région Auvergne Rhône-Alpes, les actes d'incivilités et les agressions envers les usagers et les cheminots sont en constantes augmentation!

En moins d'une semaine, deux conducteurs de trains ont été victimes d'agressions sur la région.

Le 19/02 en gare de Tullins (38), un agent de conduite a été agressé par un groupe d'individus qui avait traversé les voies.

Le 20/02 en gare de Réaumont (38), un autre agent de conduite a été agressé dans son train alors qu'il portait assistance à une usagère qui était-elle-même victime d'une agression très violente.

Voici deux exemples des conséquences de la politique de suppression du contrôleur systématique à bord des trains et de la désertification des gares sur notre région. SUD-Rail et des associations d'usagers ont toujours mis en garde la SNCF et le président de la région AURA, M.Wauquiez, des conséquences que leur politique allait engendrer.

Aujourd'hui les agressions se multiplient, les trains et les gares sont dégradés et même parfois utilisées pour des commerces illicites. La direction SNCF minimise et invite les conducteurs à rester enfermés dans leur cabine de conduite!

Le syndicat SUD-Rail demande à nouveau l'accompagnement systématique de tous les trains de la région par des contrôleurs car nous allons forcément assister à des événements dramatiques si la SNCF et Laurent Wauquiez persistent dans cette logique irresponsable.

